



Charte de bientraitance

Etre Bientraitant, c'est s'engager dans «une démarche globale dans la prise en charge du patient, de l'usager et l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés du patient, son écoute et ses besoins tout en prévenant la maltraitance» (définition HAS et FORAP)

C'est donc un engagement de chacun(e) à :

Charte de Bientraitance sur le Centre Hospitalier de Libourne

Communiquer :

Je permets d'instaurer une relation de confiance mutuelle avec l'usager et son entourage, en adoptant une attitude professionnelle d'écoute et de discernement et en donnant une information accessible et individuelle.

Etre dans la sollicitude :

J'instaure une relation équilibrée et respectueuse de l'autre.

Etre dans l'empathie :

Je privilégie une qualité d'échange pour parvenir à un objectif commun et bâtir une relation de confiance et ainsi éviter les malentendus ou les conflits.

Etre tolérant :

Je respecte les réactions, les ressentis et les habitudes de vie de la personne.

Etre Bienveillant :

J'accompagne et je suis attentif(ve) aux besoins de la personne en priorisant ses valeurs et ses intérêts.

Reconnaître :

Je garantis à l'usager d'être coauteur de son projet de soins et son projet de vie en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.

Respecter la dignité :

J'accepte sans jugement la personne avec son degré d'autonomie en respectant son intégrité physique, psychologique, son intimité et ses différences.

Respecter la confidentialité :

Je m'impose le respect dans l'utilisation des données en m'engageant dans la protection des renseignements qui concernent l'usager.

Evaluer :

Je prends en compte la satisfaction des usagers et de son entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.

Sources : Les principes de bientraitance : déclinaison d'une charte – HAS/FORAP
Charte de Bientraitance – CH de Saint-Quentin

Le Directeur

M. BRUBALLA